

! t cuo g.'F k lgt''

## LETTRE À CHRISTOPHE FISHER

[Paris, vers mars 1505]



---

Source: *La correspondance d'Érasme*, traduite et annotée [sous la direction d'Aloïs Gerlo et de Paul Foriers] d'après l'*Opus epistolarum* de P. S. Allen, H. M. Allen et H. W., Garrod, Bruxelles, Presses académiques européennes, 1967, t. 1, p. 385-387.

---

Traduire les Saintes Écritures relève d'un bout à l'autre du rôle du grammairien. Et il n'y a rien d'absurde à ce que Jéthro, en certaines matières, en sache plus que Moïse <sup>7</sup>.

La théologie elle-même, reine de toutes les sciences, n'estimera pas indigne d'elle, je pense, que la grammaire sa suivante porte la main sur elle en lui témoignant le respect qui lui est dû. La grammaire est d'un rang inférieur à plusieurs autres sciences, mais aucune n'apporte une aide plus indispensable. Elle s'occupe de choses fort petites, mais sans lesquelles personne ne peut devenir très grand ; elle agit des bagatelles qui entraînent des conséquences sérieuses. Prétendre que la théologie est trop grande pour se plier aux lois de la grammaire et que tout le travail de la traduction dépend de l'inspiration du Saint-Esprit, c'est vraiment donner aux théologiens une dignité toute nouvelle que de permettre à eux seuls de parler barbare ! Mais qu'ils s'expliquent entre-temps ce qu'a voulu dire Jérôme, ce qu'il a écrit à son cher Désidérius <sup>8</sup> : « Être prophète, dit-il, est une chose, être traducteur en est une autre. » L'Esprit prédit là ce qui arrivera ; l'érudition ici comprend et transpose par les ressources du vocabulaire. Pourquoi Jérôme aurait-il eu besoin d'enseigner la méthode de traduire les saintes

---

7. Jéthro, beau-père de Moïse ; *Exode*, II, 20-21 ; III, 18.

8. Un noble romain correspondant de Jérôme : *Apologie contre Rufin*, Patrologie Latine, II, 520.

lettres, si le don en est accordé par inspiration divine ? Ensuite pourquoi Paul fut-il réputé savoir mieux l'hébreu que le grec ? Et s'il a pu se faire que les traducteurs de l'Ancien Testament se soient trompés en certains endroits, là surtout où la foi n'est pas outragée, n'ont-ils pas pu aussi se tromper dans le Nouveau ? Que Jérôme ait moins traduit que corrigé, mais avec mesure, c'est ce qu'il déclare lui-même dans des termes que Laurent a examinés du plus près. Allons-nous faire remonter nos erreurs au Saint-Esprit et dire qu'il en est l'auteur ? Soit, les traducteurs ont bien traduit ; mais de bonnes traductions se gâtent. Jérôme a corrigé, et les textes corrigés se sont de nouveau altérés. À moins que par hasard les demi-instruits ne soient à présent moins audacieux, que la connaissance de la langue soit meilleure, et que l'altération ne soit pas rendue des plus faciles par l'imprimerie, qui répand aussitôt une faute unique en mille exemplaires ? Mais il n'est pas permis, disent-ils, de modifier quoi que ce soit dans les Saintes Écritures, car elles ne contiennent pas un seul trait qui n'ait une force secrète. Tout au contraire : autant il est interdit d'altérer, autant c'est le devoir des doctes de corriger avec attention ce qui a été altéré par ignorance, avec toutefois les précautions et la modération qui sont dues à tous les livres et surtout aux livres saints. Laurent a eu tort, disent-ils, de s'accorder le droit que Jérôme prit sur lui à la prière de Damase<sup>9</sup>. Même l'intention était différente. Jérôme, par sa nouvelle édition, supprima l'ancienne ; ce que Laurent a noté, il le rapporte dans ses commentaires personnels, sans se demander de rien modifier à cause de cela dans ton manuscrit, encore que les divergences de nos textes montrent assez que les fautes n'y manquent pas. De plus, de même qu'on ne peut juger de la fidélité des manuscrits anciens qu'à partir des livres hébreux, tout pareillement l'exactitude des nouveaux requiert le recours à la langue grecque, comme le dit Augustin dont les paroles sont rappelées dans les Décrets. Distinct, I, 9<sup>10</sup>. Il n'est personne, je pense, qui, à propos de ce passage, ait le cœur assez dur pour ne pas s'émouvoir, personne qui soit assez austère pour ne pas rire d'une glose des plus absurdes de jenseis quel rêveur, d'après lequel Jérôme affirme que les manuscrits latins sont plus corrects que les grecs, les grecs que les hébreux<sup>11</sup>. Il n'a pas vu que l'auteur introduit une chose tout à fait absurde pour confirmer sa thèse, et que les mots « il en va autrement si » équivalent exactement à « à moins que par hasard ». Au reste,

9. Pape de 366 à 384, qui chargea Jérôme, son secrétaire, d'établir la Vulgate.

10. Cette opinion de Jérôme (*Ep.*, 71, 5, P. L.) est erronément attribuée à Augustin dans le Décret, premier recueil d'ordonnances pontificales réédité entre 1140 et 1150 par le moine Camaldule Gracien.

11. Ce passage mal compris par le glossateur se trouve dans la conclusion de la *Préface au Pentateuque*, adressée à Désiderius.

quelle folie ç'aurait été de traduire un Testament de l'hébreu, de corriger l'autre sur le grec, si le nôtre était meilleur dans les deux cas ? À quoi tendait, au concile de Vienne (ainsi que le rapporte Clément, livre II, chapitre des Maîtres) la pressante décision de l'autorité ecclésiastique invitant à préparer des docteurs en trois langues ? Et là je me demande de nouveau dans quel esprit ils ont radié la langue grecque<sup>12</sup>.

Mais je suis las de rappeler ces choses aux gens instruits. J'en entends qui disent que les anciens traducteurs qui savaient les trois langues ont donné suffisamment d'explications partout où c'était nécessaire. Mais tout d'abord j'aime mieux voir par mes yeux que par ceux d'autrui ; ensuite, si même ils ont dit beaucoup, ils ont certainement laissé beaucoup à dire à leurs successeurs. Et pour les comprendre dans leurs explications détaillées, suffit-il de connaître passablement les langues ? Enfin, lorsqu'on tombera sur des livres des anciens corrompus dans toutes les langues, comme il arrive, de quel côté se tournera-t-on ? Rien n'est donc plus vrai que ce que tu répètes volontiers, très docte Christophe, qu'ils n'ont ni cœur ni pudeur, ceux qui osent écrire, non seulement sur les livres sacrés des anciens, mais sur les autres en général, sans avoir autre chose qu'une connaissance médiocre des deux littératures ; et qu'il arrive que tandis qu'ils s'agitent grandement et s'efforcent de se faire passer pour très savants, c'est alors qu'ils donnent le plus à rire aux connaisseurs des langues et qu'un mot grec mis en avant suffit à faire tomber tout ce tumulte. Ceux qui n'ont pas le temps d'apprendre à fond le grec trouveront toutefois un grand secours à étudier Valla, qui mit une admirable pénétration à scruter tout le Nouveau Testament, annotant également au passage bien des endroits des Psaumes, dont l'édition utilisée par nous vient du grec, non de l'hébreu. Grande sera donc la dette des studieux envers Laurent, de Laurent envers toi, grâce à qui il a reçu un domaine public, toi dont le jugement achève de le recommander aux bons esprits et dont la protection le maintient d'armes contre les médisants. Adieu.

---

12. Les *Constitutions* de Clément V après le Concile de Vienne (1311-1312) demandaient aux Universités de Paris, Oxford, Bologne et Salamanque d'appointer deux maîtres d'hébreu, d'arabe et de chaldéen, en vue de la conversion des infidèles. Le commentaire de Jean Andreae (mort en 1348) indique que le grec figurait sur la liste dans le document original, mais fut radié, les Grecs n'étant point des infidèles.